

# Le Fusséen



# Édito



**Chères Fusséennes, chers Fusséens,**

L'année 2021 a encore été une année singulière à bien des égards. Qu'il s'agisse du renouvellement de la municipalité ou des adaptations permanentes à un contexte sanitaire complexe.

Renouer avec le tissu social local tellement précieux pour que vive la solidarité et la cohésion, a été une préoccupation permanente.

C'est pourquoi, je veux ici remercier le monde associatif et économique, ainsi que les professionnels de santé de notre commune, mais aussi les enseignants qui ont œuvré pour qu'une vie presque « normale » puisse reprendre.

Je veux également remercier le personnel communal des différents services, administratif, technique, culturel et périscolaire, pour leur investissement solide afin que le service public soit assuré.

Vous aussi chers habitants de Fussy, soyez remerciés pour l'indulgence dont vous avez fait preuve, tout au long de cette année perturbée.

2021 aura été l'année de plusieurs projets dont, le transfert des ateliers municipaux vers de nouveaux locaux, plus modernes et mieux adaptés à l'activité technique. La création de « l'espace sportif Christian Paulin », l'ouverture expresse d'un nouveau cabinet de kinésithérapie. La mise en œuvre, sous l'égide de la communauté de commune, de l'Espace Jeunes baptisé Nelson Mandela...

De nombreux projets sont en préparation, avec une priorité pour :

- Le devenir du domaine de « Bel air », ancienne maison de repos
- L'installation d'un système de vidéoprotection
- La rénovation énergétique des bâtiments municipaux avec un plan de réhabilitation pluriannuel
- La voirie du chemin du moulin brûlé
- La dénomination et la numérotation de toutes les voies
- La négociation intercommunautaire du PLUI...

Cette nouvelle année commence avec encore ce virus présent qui mute et nous touche directement ou indirectement. J'ai une pensée pour tous ceux qui souffrent.

Malheureusement, on ne sait pas encore comment va évoluer la situation sanitaire.

Prenez soin de vous et des autres. Le respect des gestes barrières et la vaccination sont plus que jamais indispensables pour préserver notre bien commun, la santé.

Très belle année 2022 à toutes et à tous.

Denis COQUERY

# Infos pratiques



## Inscription sur les listes électorales

### Quand s'inscrire ?

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées tout au long de l'année et jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi qui précède un scrutin.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de :

- Compléter le formulaire Cerfa 12669 02
- Fournir une pièce d'identité permettant de justifier sa nationalité (CNI ou passeport)
- Présenter un justificatif de domicile

## Mode de dépôt d'une demande d'inscription

L'inscription sur les listes électorales s'effectue auprès de la mairie.

La démarche peut être réalisée sur place. L'intéressé doit alors s'y rendre en personne. Autrement, il peut établir une procuration au nom d'un tiers qui se chargera d'effectuer la procédure à sa place.

Il est également possible de s'inscrire en envoyant une demande par courrier postal.

Enfin, les inscriptions peuvent également être déposées en ligne via [service-public.fr](http://service-public.fr). A la suite de ces démarches, vous recevrez votre carte électorale.

## Recensement citoyen

Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser à la mairie de son domicile. Son recensement citoyen effectué, il reçoit une attestation de recensement. Cette attestation est exigée lors de certaines démarches (inscription au bac avant 18 ans). Le recensement citoyen permet à l'administration de convoquer le jeune à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Vous devez effectuer cette démarche vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Les documents à fournir sont :

- CNI ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

# Vos démarches en ligne

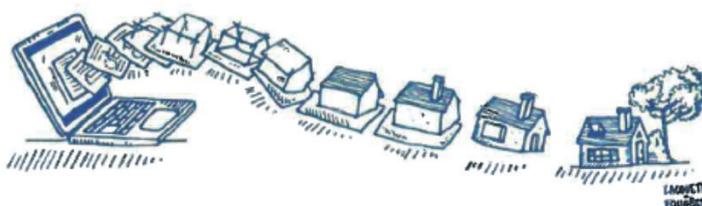


## Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de **FUSSY**



À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !



## “ J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

### Le dépôt en ligne, c'est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

# Vos démarches en ligne



## Comment faire ?

### JE PRÉPARE MON DOSSIER

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

### JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- Via l'adresse mail : [autorisation-urbanisme@fussy18.fr](mailto:autorisation-urbanisme@fussy18.fr)  
Format fichier accepté : pdf, png, jpeg  
Taille maximal : 16 Mo  
Les documents fournis devront être bien lisibles



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

A chaque étape de votre projet, nos services vous renseignent et vous accompagnent.

**MAIRIE DE FUSSY**  
Place du 8 mai 1945  
18110 FUSSY  
02.48.69.34.21

#### Service instructeur

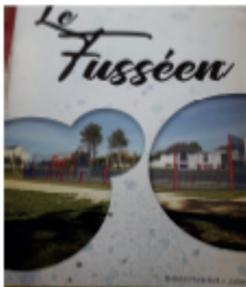
Communauté de Communes Terres du Haut Berry  
Service Urbanisme  
31bis route de Rians  
18220 LES AIX D'ANGILLON  
02.48.66.75.80



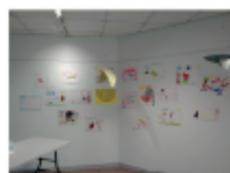
# Rétrospective 2021

## Petit retour en arrière sur les évènements du second semestre 2021

1) Le 5 juillet : 1er n° "Le fusséen"



2) Le 7 juillet : Début du centre de loisirs



3) Le 16 juillet : Retraite aux flambeaux et Feu d'artifice



4) Le 18 juillet : la brocante des amis de Fussy



5) Le 29 juillet : Installation des agrès



6) Le 1 septembre : Expo de Patricia Alfred "Peinture et collage"



7) Le 2 septembre : Rentrée scolaire



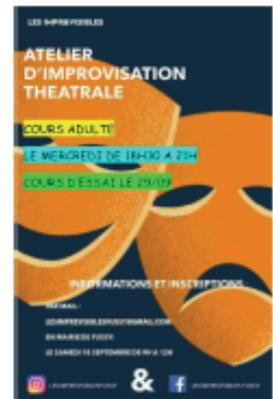
8) Le 2 septembre : Nouveaux horaires au centre culturel

Lundi	—	16h - 18h
Mardi	16h - 18h	16h - 18h
Mercredi	16h - 18h	16h - 18h
Jeudi	16h - 18h	16h - 18h
Vendredi	16h - 18h	16h - 18h
Samedi	16h - 18h	16h - 18h

9) Le 12 septembre : Nouveau commerce "Alterrenative"



10) Le 18 septembre : Nouvelle association « LES IMPREVISIBLES »



11) Le 27 septembre : Arrivée d'un kinésithérapeute



12) Le 2 octobre : Expo Jean-Louis Assante "Le Berry"



# Rétrospective 2021

13) Le 16 octobre :  
Inauguration de l'espace  
Christian Paulin



14) Le 18 octobre :  
Ouverture de l'espace  
jeunes



15) Le 23 octobre : Gala  
annuel des espaces  
jeunes



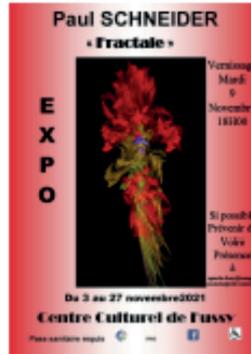
16) Le 26 octobre :  
Journée dédiée aux  
enfants



17) Le 31 octobre :  
Bourse aux jouets et  
vêtements



18) Le 3 novembre :  
Expo Paul Schneider  
"Fractale »



19) Le 11 novembre



20) Le 14 novembre :  
Randonnée pédestre de  
l'asso. MECE



21) Le 23 novembre :  
Les ateliers du  
numérique



22) Décembre : La  
décoration de Noël



23) Décembre : Le petit  
déjeuner avec le Père  
Noël



**Vivement 2022....**

# Rétrospective 2021

Le Père Noël était en visite sur la commune avec un rendez-vous devant la mairie avec les enfants accompagnés de leurs parents. Et en point d'orgue la rencontre avec les résidents de l'Ehpad.



# Inauguration de l'Espace Christian Paulin

Le samedi 16 octobre 2021, en présence de nombreux élus et fusséens, a eu lieu l'inauguration de l'Espace de loisirs Christian PAULIN.

Depuis son élection en mars 2020, Christian entouré de son équipe municipale, avait à cœur de voir ce projet de City Stade se réaliser. Par sa disparition brutale, il n'en a malheureusement pas vu l'aboutissement.

Dans sa continuité, la municipalité a logiquement décidé de donner son nom à cet espace de loisirs.

Directeur de l'école primaire de 1983 à 2013, maire-adjoint de 2014 puis élu maire en 2020, Christian s'est beaucoup investi pour Fussy.

L'hommage qui lui a été adressé a fait l'objet de plusieurs interventions. Le Maire, Denis Coquery, a retracé sa vie publique et son engagement au service de la commune tandis que Marie-Thérèse, son épouse, a fait un poignant discours sur l'homme qu'il était.

Christophe DRUNAT, Président de la Communauté de communes Terres du Haut Berry, Marie-Pierre RICHER et Rémy POINTEREAU, sénateurs, et François CORMIER-BOULIGEON, député du Cher, lui ont à leur tour rendu hommage.

En sa mémoire, un chêne a été planté par sa famille et une stèle à son nom dévoilée, surplombant l'Espace.

N'hésitez pas à vous y rendre pour profiter de l'espace de jeux, de la table de ping-pong, du court de tennis et des agrès sportifs !



# Inauguration de l'Espace Christian Paulin



# Le Centre Culturel

Vous ne pouvez pas le rater !

Vous êtes certainement passé devant plusieurs fois en empruntant la route de Paris.

Le Centre Culturel, ce grand bâtiment en briques qui fait partie du paysage de la commune. Mais le connaissez-vous ? Etes-vous déjà rentré à l'intérieur ? Permettez-nous de vous le faire découvrir...



## Un peu d'histoire ...

C'est en février 1984 que fut créée la bibliothèque municipale de FUSSY, au sous-sol de la mairie réaménagé à cet effet. Dix ans plus tard, en septembre 1994, le Centre Culturel ouvre ses portes, abritant le musée de la résistance et de la déportation, la bibliothèque et un espace exposition. En 2011, le musée de la résistance ayant « déménagé » à Bourges, le bâtiment se refait une beauté et est réaménagé...



## Et aujourd'hui ?

Le Centre Culturel comprend la médiathèque, mais également un Espace Expositions qui accueille tous les mois une exposition différente (peinture, sculpture, photo...). Ainsi, depuis 27 ans ce sont plus de 250 artistes qui ont pu nous faire profiter de leur talent.



Les ressources et activités de la bibliothèque sont nombreuses :

plus de 7000 documents sont proposés au prêt (dont 2700 de la Médiathèque du Cher). Un grand choix s'offre à vous :

Romans, documentaires, BD, CD, DVD, revues, pour petits et grands. Des lectures et animations sont proposées à l'école et à la bibliothèque.



## Le réseau des bibliothèques des Terres du Haut Berry

La bibliothèque fait partie du réseau des bibliothèques des Terres du Haut Berry. Celui-ci comprend 23 bibliothèques.

Votre inscription à la bibliothèque de FUSSY vous permet d'accéder gratuitement aux ressources de toutes les autres bibliothèques (sauf Henrichemont dont l'inscription est payante).



Le portail de ce réseau vous offre un grand nombre de possibilités : accéder à l'ensemble de vos prêts, les pro- longer, réserver des documents, mais également connaître les dernières nouveautés, être informés des différentes actualités de chaque bibliothèque, et bien d'autres choses encore...



## La Médiathèque Départementale du Cher

La Médiathèque départementale du Cher (MDC), est un partenaire officiel et essentiel des bibliothèques dans le département.

# Le Centre Culturel

---

La MDC nous prête plusieurs centaines de documents que vous pouvez à votre tour emprunter à Fussy (ou dans d'autres bibliothèques du réseau).

La MDC nous fournit en matériel d'animations : expositions, liseuses, jeux vidéo, tapis de lecture etc...

Tout usager inscrit dans l'une des bibliothèques du réseau peut également bénéficier de nombreuses ressources numériques proposées et financées par la MDC.

Vous pourrez avoir : du cinéma avec la Médiathèque numérique, de la musique avec la Philharmonie de Paris, des livres numériques avec Numilog et Publie.net.

Et depuis peu, la MDC propose une offre d'autoformation intitulée « Skilleos » qui regroupe des centaines de cours en ligne sur de nombreux thèmes : jardinage, marketing digital, développement personnel, lecture rapide, gestion du stress, programmes de fitness et yoga mais aussi des cours pour développer ses compétences sur Photoshop, Word, Excel ... C'est bien simple, sur Skilleos, vous trouverez à coup sûr ce que vous recherchez !

Vos bibliothécaires se tiennent à votre disposition pour vous aider à s'inscrire à ces ressources numériques et les prendre en main.

## En Bref

- Une seule carte pour emprunter gratuitement dans tout le réseau des bibliothèques des Terres du Haut Berry (sauf Henrichemont dont l'inscription est payante).
- Prêt illimité de documents pour une durée de 3 mois sauf pour les nouveautés et jeux (1 mois).
- Possibilité de prolonger ses prêts d'un mois, jusqu'à trois fois, sauf s'ils sont réservés ou s'il s'agit de nouveautés.
- Des expositions tous les mois
- Des animations et rencontres gratuites pour tous !

## Nouveauté !

La bibliothèque s'enrichit !!

Depuis peu des jeux de société sont venus compléter nos rayons. Ainsi il vous est possible de venir passer un moment en famille ou entre copains et découvrir notre sélection.

De plus, des tablettes « Ardoiz » seront bientôt proposées au prêt.

Pour les plus âgés, la tablette a beau être un moyen d'entrée idéal au niveau multimédia, de nos jours, grâce au tactile et aux grosses tuiles, ce n'est pas toujours simple et intuitif pour autant. L'Ardoiz, proposition faite par La Poste, va viser à simplifier l'informatique pour les seniors.

## Horaires et contact

Lundi 14 h/18 h

Du mardi au vendredi 9 h/12 h et 14 h/18 h

Samedi 9 h/12 h et 14 h/17 h

☎ 02 48 69 44 36

✉ biblio.fussy@wanadoo.fr

📍 Centre Culturel de Fussy

# A venir en 2022

---

## Côté EXPOS

Février : Exposition de dessins abstraits au stylo de Philippe VACHER

Mars : Exposition de photos de Loïc MABILON sur le thème du Japon  
Avril : Exposition de dessins de Stéphane NAUDIN et sa fille Laurayne



## Côté BIBLIOTHEQUE

Février : Exposition sur les Jeux Olympiques.

Tapis de Lecture pour les enfants pendant les vacances scolaires.

Avril : Exposition sur les Jeux vidéos

Tapis de lecture pour les enfants pendant les vacances scolaires



## Et aussi ... En préparation...

Les 1000 Lectures d'Hiver, Le printemps des poètes, des consoles de jeux pour jouer à la bibliothèque jusqu'au mois de juin !

## Vie de l'école

### Départ retraite Mme LECACHEUX 5 juillet :

Après 8 années passées au poste de Directrice d'école, Monsieur le maire a eu le plaisir de remettre à Madame LECACHEUX la médaille de la ville et de lui souhaiter une très bonne retraite.

Depuis juin 2021, Madame Lecacheux, nommée directrice de l'école primaire de Fussy en 2013, profite d'une retraite bien méritée. Elle a été dans un premier temps remplacée par Madame Martins qui a assuré l'intérim du 1<sup>er</sup> septembre aux vacances de la Toussaint.



Élodie André est arrivée en novembre 2021 à l'école de Fussy. La nouvelle directrice occupait auparavant ce même poste à Sancergues. Elle souhaitait se rapprocher de Bourges.

Elle gère maintenant six classes, soit environ cent vingt élèves et l'équipe d'enseignantes et de personnels spécialisés officiant dans la commune.

Dernièrement, elle a inscrit sa classe de cours moyen, dans le cadre de la sixième édition des Nuits de la lecture, au concours « les Petits Champions de la lecture » qui s'est déroulé au centre culturel de Fussy. Chaque lecteur devait lire un extrait de trois minutes d'un ouvrage.

À l'issue, Léane Marek Gentil a été élue ambassadrice de l'établissement pour le représenter en finale départementale.

D'autres actions locales ont été organisées, toujours liées à la lecture. En collaboration avec le centre culturel de Fussy, la classe CE2-CM1 de Mme Godon a découvert différentes lectures, et Sophie, bibliothécaire, s'est déplacée à l'école primaire pour proposer un « tapis de lecture » aux classes de maternelle et de cours préparatoire.

# Interview

## LES IMPR&VISIBLES – Théâtre d'impro

L'association a été créée en juillet 2021 à Fussy. Elle compte actuellement 11 adhérents.



### La démarche pédagogique :

Il s'agit de proposer différents jeux et exercices qui sont une préparation à la pratique de l'improvisation. Ils sont classés en différentes catégories et sont combinés entre eux pour former des séances complètes. Tous les jeux et exercices seront proposés en fonction des objectifs poursuivis.

Une séance d'atelier se compose de la manière suivante :

- Echauffement collectif : physique, jeux de dynamisation, d'écoute et de réactivité
- Concentration : rentrer dans la peau de l'improvisateur et sortir du quotidien
- Exercices liés à l'écoute, l'acceptation, le lâcher prise, la création de personnages, leurs intentions
- Improvisations libres et/ou avec catégorie/contrainte
- Explication des rôles dans un match d'improvisation : arbitre, joueurs, Maître de Cérémonie

Retour de séance : temps d'échange, d'évaluation et de prise de conscience individuelle et collective. Le retour de séance permet de mesurer les progrès accomplis et, pour l'intervenant, de réajuster le déroulement des prochaines séances.

### Objectifs :

- Permettre à tout (e) improvisateur (rice) de l'atelier de pouvoir s'épanouir aussi bien personnellement que professionnellement
- Prendre plaisir à jouer et établir une logique à travers une histoire
- Savoir s'exprimer en public avec force et confiance
- Suivant l'envie, le niveau et le besoin, l'atelier pourrait devenir une troupe d'improvisation pouvant effectuer des rencontres avec d'autres compagnies
- Spectacle de fin d'année pour l'atelier impro

### Mon parcours :



Improvisateur depuis 7 ans et formé à l'atelier de Seb Wookies au sein du théâtre de la Chocolaterie à Montpellier, puis à Lefetartards à Bourges. Je suis actuellement coach et improvisateur dans mon association Les Impr&visibles, également improvisateur au sein des troupes des Michocos (Montpellier), des Arts en boîte (Montpellier), et comédien de théâtre dans la troupe la 6ème Heure de Régis Maynard. J'axe mon travail sur le lâcher prise, le travail des émotions justes et sincères, mais également sur des contraintes d'improvisation.

Eric VALETTE

# Communauté de Communes



L'ancien centre d'enfouissement technique de Fussy s'apprête à devenir une centrale photovoltaïque d'ici quatre ans. La promesse de bail a été signée début décembre. L'événement a rassemblé du monde dans la salle du premier étage de la mairie de Fussy, Christophe Drumat, président de la communauté de communes Terres du haut-Berry, et Philippe Moisson, président du syndicat départemental d'énergie du Cher (SDE 18), et administrateur de la société d'économie mixte (SEM) EneR Centre-Val de Loire, ont signé une promesse de bail pour la construction d'une centrale photovoltaïque.

Celle-ci sera réalisée au sol, sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Fussy, sur une superficie de 10 hectares environ. Le lieu-dit Champ-de-Pommiers poursuit donc une mutation qui le verra passer de l'accumulation d'ordures à la floraison de panneaux solaires. « Je suis heureux de voir arriver ce projet dont on parle depuis si longtemps », s'est réjoui Denis Coquery, maire de Fussy, tandis que Christophe Drumat soulignait « le recyclage d'une parcelle dont on n'aurait rien pu faire ».

## Un investissement de 6,5 millions d'euros

Philippe Moisson note quant à lui que « c'est un projet important pour le territoire, et c'est la communauté de communes qui le porte ». L'investissement prévu est de 6,5 millions d'euros, avec une clé de financement qui intégrera 80 % de prêt bancaire, les participations de la SEM et des collectivités locales, ainsi que des particuliers qui le souhaitent. « On va, précise Philippe Moisson, créer une société de projet qui va faire un prêt. La communauté de communes pourra être copropriétaire de la centrale, et c'est la SEM qui portera le risque sur quatre ans. »

Par ailleurs, « on ouvre une opération de financement participatif aux habitants de la communauté de communes et du Cher à hauteur de 200.000 à 300.000 euros. C'est un prêt qui est ensuite remboursé avec intérêts. » La réalisation débutera par une phase d'études du terrain (étude d'impact sur l'environnement) pendant un an, la centrale photovoltaïque devant être opérationnelle, si tout va bien, en 2025. Elle devrait produire une puissance estimée à 9 mégawatts (MW), soit la consommation actuelle de 4.800 habitants, ce qui correspond à 20 % environ des besoins de la communauté de communes. De plus, cette implantation devrait permettre d'éviter le rejet de 56 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année.

« Beaucoup veulent rouler en voitures électriques, a remarqué Philippe Moisson. Et pour cela, il faut produire de l'électricité ». La décision de ce projet avait été validée par les élus communautaires de la communauté de communes Terres du haut-Berry le 25 novembre dernier, par une délibération qui précisait que la SEM avait souhaité investir dans « l'aménagement et l'équipement de cette centrale afin de l'exploiter en tant que producteur d'électricité ».

Le bail est de trente ans, reconductible sur deux périodes de dix ans. « Mais on ne peut pas savoir quel sera le coût de l'électricité dans trente ans, précise un spécialiste de la SEM. À cette date, il faudra estimer si la centrale reste rentable ou pas. Dès lors, il y aura trois possibilités : soit la collectivité deviendra propriétaire, soit la centrale sera démantelée, soit l'exploitation sera poursuivie. »

# Rappel des règles de bon voisinage

Nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre et pourtant il faut régulièrement rappeler les règles à respecter pour vivre tous en harmonie. La vie en société suppose le respect de certaines règles de « savoir vivre », dont beaucoup sont dictées par le bon sens : respect des autres, respect des espaces publics et privés ...



## Le bruit

Pour la tranquillité du voisinage, le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage ...

Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer

une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, motoculteurs, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués conformément à l'arrêté préfectoral que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 – les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



## Plantations

Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes sur son terrain.

Le Code civil impose certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin et donc éviter les conflits de voisinage.

Les articles 671 et 672 du Code civil établissent une servitude légale de voisinage relative aux distances de plantation et à l'élagage des arbres : Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette distance est de :

- 2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres
- 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres

Compte tenu du plan zéro phyto, nous vous demandons de bien vouloir assurer l'entretien de vos partie de trottoir, espace assimilé, caniveau (mauvaises herbes, feuillages ...).



## Les animaux

Il est interdit de laisser divaguer les animaux. Les chiens errants saisis sur le territoire de la commune sont conduits au chenil communal ; Les animaux ne peuvent être restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais du chenil. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout

moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

Aboiements : nous remercions par avance, les propriétaires de chiens, de prendre les dispositions nécessaires afin que les aboiements ne soient pas excessifs pour le voisinage.

# Rappel des règles de bon voisinage

## Que faire de vos déchets ?

Le brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants, de tonte et de fauche est interdit en tout temps. Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux dont le diamètre est supérieur à 7 cm est interdit. Le brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers, des collectivités territoriales et des entreprises est interdit. Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux dont le diamètre est inférieur à 7 cm, est autorisé en dehors de la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes, sous les conditions suivantes :

- Les feux ne peuvent être allumés qu'entre le lever du jour et 16 heures.
- Tout feu doit être éteint au coucher du soleil.
- Les conditions météorologiques doivent être favorables afin d'éviter l'extension du foyer et la propagation des fumées.
- Tout feu doit être éteint dès que le vent menace de rabattre la fumée sur une voirie publique ou un lieu habité, ou de transport des flammèches pouvant provoquer un incendie.
- Les feux doivent être constamment et attentivement surveillés.
- Par temps de brouillard, tout brûlage est interdit, les fumées étant susceptibles d'aggraver les conditions de circulation.

Le détail concernant la réglementation sur le brûlage des végétaux est spécifié par arrêté préfectoral.

## Stationnement

Le stationnement des véhicules doit se faire sur les emplacements réservés à cet effet. Les trottoirs doivent être laissés libres de passage.

# Etat Civil



## Naissances 2<sup>e</sup> semestre 2021

- Naël COURY CUESTA le 30 septembre 2021
- Jenna HAUWEL le 11 juin 2021
- Khady KANE le 29 JUILLET 2021
- Elio LÉBOURLÈS le 1<sup>er</sup> août 2021
- Raphaël MASSON le 30 septembre 2021
- Léon MONS le 30 septembre 2021



## Décès 2021

27/06/2021 Raymonde GESSIER, née VEDEUX	EHPAD
05/07/2021 Fernande CARLUT, née LECLERC	EHPAD
05/07/2021 Denise VILTARD	EHPAD
29/08/2021 Barthelemy TIBAUDO	EHPAD
12/09/2021 Jacqueline CLASSIOT, née ANTONNET	EHPAD
20/09/2021 Jacqueline POISSON, née POUILLARD	
10/10/2021 André LAUR	EHPAD
05/10/2021 Raymonde CLAVIER, née PILLET	
29/10/2021 Marcel PETIT	EHPAD
01/11/2021 Serge SEDILOT	
10/11/2021 Michèle HAUTIN, née JARRY	
28/11/2021 Pierrette COUCEAUD, née THEVENOT	
07/12/2021 Ginette MOINDRAULT, née DELOUP	EHPAD
02/12/2021 Casimir MUSIELSKI	
04/12/2021 Roger ARCHAMBAULT	
19/12/2021 Georges BOUTOU	
26/12/2021 André FONTAINE	
27/12/2021 Odette LAPERSONNERIE, née MULET	EHPAD

# Festivités en 2022



## Conseil Municipal

- Jeudi 10 mars
- Jeudi 12 mai
- Jeudi 14 avril
- Mercredi 15 juin